

Label UNICEF « *Commune amie des enfants* »

Plan d'action de la Ville de Lausanne

Dans la suite du processus de labellisation et basé sur les résultats des étapes précédentes, nous avons mis en œuvre le plan d'action présenté ci-après.

Définir des objectifs, proposer des mesures concrètes mais aussi, et plus que tout, acquérir le « réflexe enfant » sont au programme !

Dans notre plan d'action, trois niveaux sont privilégiés :

- Mettre sur pied : création d'un groupe de référence
- Concrétiser : amélioration des points faibles relevés
- Renforcer : consolidation des actions existantes

I. Mettre sur pied un groupe de référence

Le premier acte : la mise sur pied d'un « groupe de référence » composé d'une douzaine de professionnels de milieux directement concernés par la jeunesse, comme de partenaires plus éloignés.

Ce concept, issu du rapport-préavis intitulé « *Création d'un poste de délégué à l'enfance et d'un poste de délégué à la jeunesse* » (n°284, 1997, cf. annexe n°1), a été mis de côté il y a plusieurs années. La volonté de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale est de réactualiser cette intention et à cette fin, les personnes suivantes sont pressenties :

Christophe Blanchet	Doyen classes d'accueil et secondaires	Ecoles
Anne Volet	Adjointe administrative du service des écoles (Commission d'établissement)	
Corinne Rochat	CREDE (Centre de ressources en éducation de l'enfance)	Education, animation, prévention
Frédéric Cerchia	Répondant cantonal jeunesse	
Daniel Kohlbrenner	FASL	
Claude Thüler	Répondante pédagogique (SAJE)	
Belinda Forny	Chargée de mission à la brigade de la jeunesse	

Cindy Freudenthaler	Déléguée vélo	Aménagement du territoire urbain
Petra Meyer	Référente « place de jeux »	
Anouk Paltani	Architecte-urbaniste	
Andrea Faucherre	Sociologue (logement et gérances)	
Pascale Aubert	Déléguée nature	

La complémentarité des compétences, des expériences, des priorités et des préoccupations des milieux concernés permettront notamment:

- d’avoir une meilleure vision d’ensemble;
- d’aborder globalement la politique mise en place à Lausanne vis-à-vis des jeunes habitants.

Quant aux participants, véritables relais d’information, ils seront amenés à s’impliquer activement, tout particulièrement dans le développement de synergies et dans le renforcement des collaborations existantes.

Le groupe, sous la houlette de la déléguée à l’enfance, devrait se réunir tous les trois mois et ce durant les quatre ans du plan d’action. Des comptes-rendus « dynamiques » serviront d’outils de travail pour les participants et d’appuis vis-à-vis de leur hiérarchie et des différents réseaux.

L’énergie insufflée par ce groupe devrait également permettre d’étoffer d’autres contacts par le biais de rencontres diverses :

- avec des intervenants extérieurs (parents, professionnels, etc.) ainsi qu’au sein de l’administration (Bureau lausannois d’intégration des immigrés, services des sports, du social, de la culture, etc.).
- autour de thèmes spécifiques.

II Concrétiser

Votre rapport a relevé quelques « faiblesses » de la ville de Lausanne pour lesquelles des mesures sont proposées ci-après:

Amélioration de la participation

Il est essentiel que les enfants puissent être considérés, dès leur plus jeune âge, comme des acteurs à part entière.

Relevé dans le rapport : *Les enfants peuvent exprimer leurs avis mais les possibilités de participation proprement dites sont faibles.*

Mesures proposées

- ✓ La prochaine édition de Pousses Urbaines proposera deux volets, en deux ans, sur la thématique « Jouer ». Cette option, qui s'appuie sur des remarques faites par les enfants (Conseil des enfants et ateliers Pousses Urbaines 2011, cf. annexe n°3), pourrait se décliner sur plusieurs terrains : jouer devant chez soi, jouer dans la rue, jouer sur les places de jeux, jouer dans la cour de récréation. Et donc impliquerait une grande diversité de partenaires adultes.

Grâce à un temps d'exploration plus long, cette formule permettrait de développer davantage l'angle des recommandations aux adultes décideurs à partir des réflexions des enfants.

- ✓ En matière de communication, des progrès peuvent être réalisés. La richesse des réflexions des enfants et des jeunes dans le cadre des Conseils (enfants et jeunes) mérite absolument un traitement moins confidentiel. Ce sera notamment une des tâches de la nouvelle équipe d'animation des Conseils des enfants, grâce à un soutien logistique.

Mise en place d'évaluations

Les évaluations peuvent être de bons moyens de mesurer l'efficacité, l'impact, la cohérence des projets qu'on entreprend.

Relevé dans le rapport : *On déplore en particulier l'absence de processus d'évaluation systématiques, planifiés, qui permettraient de vérifier périodiquement les offres disponibles et leur fonctionnement.*

Mesure proposée

- ✓ Le service de la jeunesse et des loisirs a lancé une étude sur les trois centres à la montagne afin d'évaluer leurs prestations (camps scolaires et de vacances) ainsi que la pertinence de l'offre par rapport à la demande. L'élaboration d'un concept d'accueil détaillant le projet éducatif est également en cours.

Formulation d'un cadre de référence pour les 0-18 ans

En s'appuyant sur les convergences et les complémentarités, il est important de faire ressortir plus explicitement une vision commune en matière de politique lausannoise de l'enfance.

Relevé dans le rapport : *Lausanne n'a pas d'objectifs généraux particuliers formulés en fonction des enfants et des jeunes, ni de lignes de conduite qui les concernent spécifiquement, à partir desquelles il serait possible de formuler les objectifs stratégiques s'appliquant aux différents groupes d'âge.*

Mesures proposées

- ✓ Des objectifs généraux ainsi que des lignes de conduite seront évoqués puis relayés par le groupe de référence.
- ✓ D'autres formes d'implication sont à développer avec les autres directions.

III Renforcer ce qui existe

Après les propositions d'amélioration, vous avez également mentionné plusieurs points forts.

Dans ce plan d'action, il n'est pas question de révolutionner l'offre mais bien de renforcer les actions existantes. C'est pour cette raison que les détails sur le déploiement de certains projets ainsi que les développements les plus significatifs, depuis le questionnaire complété en 2008, sont présentés ci-dessous :

Conseil des Jeunes

Par la création d'un Conseil des Jeunes (cf. annexe n°1), la Municipalité a voulu encourager les jeunes à définir et réaliser des projets qui visent à une amélioration de la qualité de vie, les inciter à prendre part à la vie publique et permettre leur épanouissement en tant que citoyens actifs et responsables.

Mis sur pied en 2010 et offrant 60 sièges aux 13 à 25 ans, le Conseil des Jeunes bénéficie d'un budget annuel de Fr. 100'000.-. La direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, via sa délégation à la jeunesse, assure un appui pédagogique et opérationnel et veille à ce que tous les projets municipaux concernant la jeunesse et le futur de la collectivité en général, soient transmis à cette chambre.

Actuellement, deux importantes commissions se réunissent régulièrement:

- « *Homophobie* » : une grande exposition proposera différentes animations (tables rondes, pièces de théâtre, etc.) et aura lieu au printemps 2012.
- « *Fête des 18 ans* » : le passage à la majorité civique a été complètement repensé et a abouti à l'organisation d'une fête dans un club lausannois (en lieu et place du traditionnel livre reçu à cette occasion). La première édition s'est déroulée le 12 novembre 2011.

Le prochain objectif est le renforcement des relations avec les autorités lausannoises (Municipalité et Conseil Communal).

Prise en charge extrascolaire des enfants

L'UNICEF a fait remarquer que la palette des offres lausannoises pour la prise en charge des enfants de **0 à 11 ans** est nettement supérieure à la moyenne suisse.

La question se pose maintenant pour l'encadrement parascolaire des adolescents (12 à 16 ans). En effet, même si les horaires scolaires du secondaire s'allongent et que l'autonomie et la mobilité des jeunes se développent, certains parents souhaitent malgré tout un encadrement spécifique pour cette tranche d'âge.

Plusieurs solutions existent déjà mais ces dernières, propres à chaque établissement, mériteraient d'être inventoriées et communiquées aux parents. De plus, les horaires qui varient d'une classe, voire d'un élève à l'autre (périodes obligatoires, appuis, activités facultatives, etc.), rendent la tâche très difficile. Ce qui apparaît clairement est que le modèle appliqué aux plus jeunes représente une approche trop rigide pour être proposé tel quel.

Un mandat d'étude sur l'avenir de l'accueil parascolaire à Lausanne, concernant notamment les 4-6 ans et les 10-16 ans, va ainsi être mené pour déterminer les conséquences organisationnelles et évaluer les coûts potentiels de ces prestations. Une chargée de mission vient d'être engagée à cet effet. Les conclusions de ce rapport devraient être connues dans le courant 2012.

En conclusion

Avec ce plan d'action, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, responsable de coordonner et mener à bien ces différentes mesures, dispose d'une belle opportunité pour valoriser, stimuler et promouvoir la politique lausannoise de l'enfance et de la jeunesse.

C'est aussi l'occasion d'accroître les différentes formes de partenariat avec les enfants et les jeunes.